



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 29 novembre 2025

Musée du Sport à NICE

QUORUM :

Clubs Présents : 83

Total de Voix : 583

Totaux Participation : 92%

Les conditions du quorum étant respectées, après l'appel des délégués, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le début des travaux commence à 09 heures 30.

Personnalités présentes :

- **Mme PAPY, Vice-présidente du Département, chargée des Sports**
- **Mr RIGOLOT, Directeur SDJES**
- **Mr CONDOMITTI, Adjoint aux sports, représentant Mr ESTROSI, Maire de Nice**
- **Mr BORGHINI, président de la Ligue méditerranée**
- **Mr DI SCALA, représentant Mr DUREUIL, président du CDOS 06**

• **POINT N° 1 :**

Discours du Président du District, M. Alain BROCHE :

Introduction et remerciements

L'Assemblée Générale Financière 2024-2025 s'est tenue au musée du Sport, un moment essentiel de la vie démocratique du District.

Le Président accueille les personnalités politiques, institutionnelles, les dirigeants de clubs, bénévoles, arbitres, partenaires ainsi que les salariés, tous remerciés pour leur engagement au service du football azuréen.

Bilan sportif de la saison 2024-2025

La saison a été marquée par de nombreuses performances départementales, régionales et nationales de la part des clubs du 06.

Le District reste reconnu pour la qualité de son arbitrage, avec de nombreux arbitres mis en avant dans le livret distribué.

Une année de défis et de transformation

La saison s'est déroulée dans un contexte exigeant nécessitant :

- Une cohésion renforcée,
- Une protection accrue des compétitions,
- Un soutien constant aux clubs,
- La promotion des valeurs éducatives du football.

La priorité affirmée du District : **protéger le football, les officiels et les bénévoles.**

Lutte contre les violences : une priorité absolue

Une politique de **tolérance zéro** a été instaurée depuis le début de la mandature.

Actions menées :

- Décisions disciplinaires plus lisibles et structurées.
- Collaboration renforcée avec la Préfecture pour un protocole de sécurisation des rencontres.
- Création de **fiches réflexes** pour gérer les situations sensibles.
- Mise en place d'un **suivi statistique** via le document « ressenti des officiels ».
- Innovation majeure : **Astreinte Direction**, mobilisée chaque week-end pour :
 - Prévenir les incidents,
 - Accompagner immédiatement les clubs,
 - Assurer une présence institutionnelle,
 - Faire remonter les informations aux commissions.
- Création de la commission **Sécurité – Protocole**, chargée d'évaluer les matchs à risque.

Remerciements aux acteurs du football azuréen

Le Président souligne l'importance :

- Des dirigeants, bénévoles, éducateurs et arbitres,
- Des partenaires institutionnels : Ligue Méditerranée, FFF, Conseil Départemental, Etat (ANS3),
- Des partenaires privés : IBSA Pharma, Bkeeper, Sport Emotion/Nike, Panini.

Perspectives pour la saison 2025-2026

Le District poursuivra sa transformation autour de plusieurs axes stratégiques :

Les grandes orientations :

- Renforcement du plan contre les violences.
- Introduction prochaine de **caméras embarquées pour les arbitres** (soumise à modification réglementaire lors d'une prochaine AG exceptionnelle).
- Consolidation de l'Astreinte Direction.
- Déploiement de nouveaux outils d'aide à la décision.
- Accompagnement accru des clubs, notamment via le **projet club** (phase d'expérimentation dans 4 clubs).
- Développement du **football féminin** et du **futsal**.

- Renforcement de la proximité avec les dirigeants.

Ambition générale :

Construire un football plus sûr, plus éducatif, plus performant et exemplaire.

Conclusion

La saison écoulée a montré la capacité collective du District à relever les défis grâce à l'unité, à l'innovation et à la fermeté.

Le Président appelle à poursuivre cette dynamique pour faire du District Côte d'Azur un modèle de respect et d'excellence sportive et souhaite une belle saison sportive à l'ensemble des dirigeants présents.

Intervention du Président de la Ligue Méditerranée, Me Eric BORGHINI

La ligue valorise les compétitions via des partenariats de captation vidéo (Pixellot, My coach..) et renforce sa collaboration avec les districts.

Intervention de M. Bertrand RIGOLOT, directeur de l'SDJES

*Un soutien financier global important est maintenu, incluant **26 500** euros de subventions directes au District, **76 800** euros pour les clubs, 19 postes de service civique et des aides spécifiques pour la lutte contre la violence, la féminisation ainsi que l'emploi.*

Intervention de M. Stéphane DI SCALA, représentant du CDOS 06

La caravane du sport a réalisé sa tournée annuelle (automne, printemps, été) dans le département et y a effectué 25 étapes.

Le CDOS se tient à la disposition des clubs, afin de bénéficier de ses interventions de Prévention, et de Formation.

Intervention de Mme Carine PAPY, Vice Présidente du Conseil Départementale 06

*Malgré un contexte budgétaire complexe, le niveau des subventions est maintenu avec un budget Sport de plus de **15 millions d'euros**.*

Les clubs peuvent solliciter des aides pour le fonctionnement, l'investissement et les manifestations.

Intervention de M. Pascal CONDOMITTI, adjoint au Maire de NICE, délégué aux sports :

Les subventions aux clubs niçois seront maintenues pour 2026

Une convention sera signée pour la mise à disposition gratuite du parking en face du district

- POINT 2 :

Approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale d'Eté du 28/06/2025 organisée à MANDELIEU LA NAPOULE.

Question : Approuvez vous le Procès-verbal de l'AG d'Eté du 28/06/2025 ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	96,51 %
2/ NON	3,49 %

- POINT 3 :

Election de M. Fabrice KLEIN au comité directeur en remplacement de M. Stéphane SALOMON démissionnaire, conformément à l'article 13-3 des Statuts.

Question : Approuvez vous l'élection de M. Fabrice KLEIN au Comité Directeur ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	92,35 %
2/ NON	7,66 %

- POINT 4 :

Election du nouveau binôme de représentant LMF de M. Jean-Luc DOANTI/ M. Frédéric MINERVA, en remplacement de M. Stéphane SALOMON démissionnaire, conformément à l'article 12.5 des statuts.

Question : Approuvez vous l'élection du nouveau binôme de représentant LMF M. Jean-Luc DONATI/ M. Frédéric MINERVA ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	91,06 %
2/ NON	8,94 %

- **POINT 5 :**

Présentation des Comptes de résultat et du bilan de la saison 2024-2025 par le Trésorier Adjoint M. **Camille HERON**.

Le présent rapport financier a pour objectif de mettre en évidence les faits marquants qui ont influé sur la réalisation des comptes de l'exercice 2024-2025 ainsi que les principaux chiffres clés qui s'y rattachent.

La saison 2024/2025 a été marquée par deux événements structurels majeurs : l'installation d'une nouvelle équipe de direction et le départ du Directeur. Parallèlement, l'activité sportive a pu retrouver un déroulement normal.

Globalement, nous pouvons présenter les éléments suivants :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nos produits d'exploitation s'élèvent à **797 337,86€** (augmentation de 0,49%). Nos charges d'exploitation diminuent pour s'établir à **783 356,45€** (diminution de 4,96%). Notre association présente alors un **résultat d'exploitation positif de 13 981,41€** (contre un déficit d'exploitation de 30 752,09€ lors de la saison précédente).

A ce résultat d'exploitation, qui représente la différence produits/charges de notre activité, s'ajoutent :

- Les produits financiers (revenus de placements/intérêts) qui s'élèvent cette année à **20 225,03€** ;
- Les produits exceptionnels (ici une quote-part de subvention non reçue) pour un montant de **10 816,75€**.

Il faut ensuite soustraire les impôts (notamment les taxes sur les placements) pour un montant de **8 510€**.

Nous présentons alors un exercice bénéficiaire de 36 513,19€

Cela étant présenté, il est pertinent de préciser certains postes de dépenses et/ou de produits, ainsi que les différentes variations significatives entre 2023/2024 et 2024/2025 afin d'expliquer notre résultat.

Notre **production vendue** (mutations / dossiers et amendes) enregistre une légère augmentation, passant de 321 998€ à 331 369€ liée, entre autres aux différents dossiers et amendes disciplinaires. Nos **autres produits** ont augmenté de 9,61%. Ils correspondent à la part des licences revenant au district, aux engagements aux compétitions et aux produits de gestion courante. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de licenciés, par celle du nombre d'engagements et un remboursement d'assurance important.

La diminution des subventions de 48 517€ s'explique notamment par la régionalisation du poste de notre CTD PPF (pour environ 38 000€).

Les **achats de matières premières** ont très fortement diminué mais cela s'explique par une double facturation ventilée sur la saison passée, et datant de la saison 2022/2023.

Les **charges externes** ont augmenté de 62 082€. Elles s'expliquent :

- Les postes de maintenance et d'entretien représentent 37,6% de cette augmentation,
- Le poste d'honoraires (à la suite de différentes procédures) représente 26,1%.

- Enfin, les frais d'arbitrage, en lien avec l'augmentation des matchs protégés, représentent 29,5% de cette somme.

Les **salaires et les charges sociales** s'y rapportant ont diminué significativement, du fait du départ du Directeur et de la régionalisation du CTD (dont le salaire est pris en charge par la Ligue).

Nos **amortissements et provisions** ont augmenté en raison de la revalorisation de nos futurs engagements retraite de nos différents salariés.

Lors de cette saison, les clubs ont bénéficié de la **gratuité des engagements du Festival U13**, générant une économie de plus de 4 000€ cumulée pour les clubs.

LE BILAN

L'analyse du bilan fait apparaître une situation particulièrement saine depuis plusieurs années maintenant.

AU PASSIF

- Le **fonds associatif** s'élève à la somme de 3 055 537€.
- Nos **provisions** s'élèvent à la somme de 59 457€, essentiellement pour le fonds de garantie mutualisé, soit 68.4%, puis pour le fonds de retraite du personnel pour 27%.
- Le total de nos **dettes** ressort à 198 931€, soit 6% du total bilan. Ceci se traduit par une **indépendance financière de l'ordre de 94%**.

À L'ACTIF

Nos immobilisations nettes s'élèvent à 2 145 972€.

Notre actif circulant est de 1 167 952€, soit 5,88 fois nos dettes courantes.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale l'affectation de l'excédent de la façon suivante :

- Prise en charge des frais d'engagement des catégories de U6 à U13, garçons et filles, représentant une somme de **25 000€**
- Fourniture d'un sac à ballons avec 3 ballons T4 et 3 ballons T5 représentant une somme de **8 866€**
- Un report à nouveau de **2 647,19€**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En poursuivant cette gestion rigoureuse de nos finances, nous assurons la pérennité du football sur la Côte d'Azur et la poursuite des actions envers les clubs.

Intervention de M. Thierry BOUGARD, commissaire aux Comptes de la société Concertae

A l'issue de notre élocution, l'intéressé, après analyse de son cabinet, certifie la régularité, la sincérité et la fidélité des Comptes du District, sans aucune observation.

1° Approbation des Comptes.

Question : Approuvez vous les Comptes présentés ci-dessus ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	93,09 %
2/ NON	6,91 %

A l'issue, **M. Alain BROCHE**, Président du District 06, propose que l'ensemble des votants se positionne avec un vote sur le fait que l'excédant, **soit 36 513 euros**, soit redistribué aux clubs comme suit :

- **Prise en charge des frais d'engagement des catégories U6 à U13 (environ 25 000 euros)**
- **Dotation de 6 ballons NIKE et un sac à chaque club (environs 8 866 euros)**

2° Affectation du résultat.

Question : Approuvez vous l'affectation du résultat ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	100 %
2/ NON	0,00 %

En annexe, nous vous communiquons le bilan et le compte de résultat sous forme de tableau

• POINT 6 :

Compte rendu moral et d'activité par le secrétaire Général M. Jean Luc DONATI.

A l'arrivée au musée Nationale, chaque personne présente, s'est vue remettre un livret «**Le Bilan SAISON 24 /25** », regroupant une présentation des personnels (élus et salariés), les chiffres clés, les classements de nos équipes, ainsi que les différents pôles du District 06.

1°) Rapport d'activité 2024/ 2025 :

Communication : Création d'un nouveau logo et arrivée de nouveaux partenaires (Beekeeper, Ipsa Pharma, Panini...)

Arbitrage : 263 arbitres sont licenciés, formation d'une nouvelle promotion de 34 nouveaux arbitres et prise en charge d'un Conseiller Technique en Arbitrage (CTA)

Technique : Le projet « **foot à l'école** » est un succès (**1^{er} district niveau Ligue / 3^{ème} National**). Des difficultés sont encore rencontrées concernant l'accès aux installations sportives

Compétitions : Suppression des classements en U10 (**triangulaires**) / Création de la Coupe U13 (**Gilbert CASTELO**) / Après consultation des clubs, arrêt de l'inter-districts (**06/ 83**) dans le football Féminin/ Création d'un championnat **U15 futsal**

2°) Lutte contre la violence :

Caméras embarquées : Des arbitres seront bientôt équipés. Cinq caméras viennent juste d'arriver au District. Une **AG** exceptionnelle sera organisée d'ici début 2025 pour modifier les règlements

Prévention : Le **CDOS 06** propose des interventions gratuites dans les clubs sur la prévention de la violence et des discriminations

3°) Développement du Football :

Féminin : Axe fort, avec un objectif national de **500 000** licenciées

Futsal : Priorité de développement, notamment via un partenariat avec l'Education Nationale qui a déjà touché **4 000** élèves

Handisport : Les clubs sont invités à développer l'accessibilité de leurs activités

4°) Structuration des clubs :

Le Projet Club : en expérimentation dans 4 clubs, il sera proposé à tous pour la saison 26/27 afin de structurer l'activité des associations

Le **CDOS 06** propose des formations gratuites en « e-learning » (Sport Formation) pour les dirigeants, salariés et bénévoles des clubs adhérents

Question : **Approuvez vous le compte rendu moral et sportif ?**

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	97,03 %
2/ NON	2,97 %

• POINT 7 :

Modifications des Règlements des compétitions du district :

°) Purge des suspensions :

Modification adoptée pour permettre aux joueurs de purger leurs suspensions pendant la coupe Côte d'Azur Séniors (**Modifications des articles 4 et 5**)

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Règlement Coupe Côte d'Azur Seniors – article 4 et 5

Actuel Proposé ARTICLE 4

Les équipes premières évoluant dans un championnat *Régional et* de District sont admises à participer à cette épreuve. Les Clubs évoluant dans un championnat national peuvent engager leur équipe réserve la mieux placée hiérarchiquement dans un championnat départemental ou régional. Tous les licenciés peuvent y participer, sans limitation du nombre d'étrangers.

Le nombre de joueurs mutés est celui dont l'équipe peut bénéficier lors des rencontres de championnat. Les clubs sont tenus de faire figurer sur la feuille d'arbitrage au moins dix joueurs ayant pris part à l'une des deux dernières rencontres officielles disputées par son équipe réputée jouer la coupe. A défaut, en cas de réserve ou de réclamation de l'équipe adverse, le club fautif est sanctionné de la perte du match, son adversaire étant qualifié pour le tour suivant.

ARTICLE 5

Les clubs engagés en Coupe de France n'entrent en compétition qu'après leur élimination de cette épreuve, et ce jusqu'au septième tour inclus de cette compétition. Au-delà, ils doivent entrer en compétition ou déclarer forfait. En cas de besoin, la Commission peut procéder au tirage au sort d'autres exempts pour le premier tour.

Les clubs engagés en Coupe de la Méditerranée seniors sont exemptés du 1er tour de CCDA Seniors

ARTICLE 4

Les équipes premières évoluant dans un championnat Régional et de District sont admises à participer à cette épreuve. Les Clubs évoluant dans un championnat national peuvent engager leur équipe réserve la mieux placée hiérarchiquement dans un championnat départemental ou régional. Tous les licenciés peuvent y participer, sans limitation du nombre d'étrangers.

Le nombre de joueurs mutés est celui dont l'équipe peut bénéficier lors des rencontres de championnat.

Dans le cas de l'engagement en coupe d'une équipe réserve, les clubs sont tenus de faire figurer sur la feuille d'arbitrage au moins dix joueurs ayant pris part à l'une des deux dernières rencontres officielles disputées par son équipe réputée jouer la coupe. A défaut, en cas de réserve ou de réclamation de l'équipe adverse, le club fautif est sanctionné de la perte du match, son adversaire étant qualifié pour le tour suivant.

ARTICLE 5

Les clubs engagés en Coupe de France n'entrent en compétition qu'après leur élimination de cette épreuve, et ce jusqu'au septième tour inclus de cette compétition. Au-delà, ils doivent entrer en compétition ou déclarer forfait. En cas de besoin, la Commission peut procéder au tirage au sort d'autres exempts pour le premier tour.

Les clubs engagés en Coupe de la Méditerranée seniors sont exemptés *du tour de cadrage*.

Question : Approuvez vous la modification des articles 4 et 5 du règlement de la Coupe Côte d'azur Seniors ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	96,83 %
2/ NON	3,17 %

2°) Report match Championnat lors d'un tour de la Coupe GAMBARDELLA :

Modification adoptée en Coupe d'Azur Jeunes, afin de demander le report dans un délai de 7 jours pour les championnats U17/ U19 lors d'un tour de la Coupe GAMBARDELLA

MODIFICATION DES REGLEMENTS Règlement Coupe Côte d'Azur Jeunes - article 5

Actuel Proposé ARTICLE 5

Certains clubs sont exemptés des premiers tours de l'épreuve selon les critères suivants.
Exempts A : Les clubs évoluant dans un championnat régional n'entrent en compétition qu'à partir des seizièmes de finale.

Exempts B : Les clubs engagés en Coupe Nationale U18 (Gambardella) n'entrent en compétition qu'après leur élimination de cette épreuve, et ce jusqu'au dernier tour inclus de la phase régionale de cette compétition. En cas de qualification pour la compétition propre et de problème de date, les clubs doivent entrer en Coupe de la Côte d'Azur ou déclarer forfait (non sanctionné administrativement).

En cas de besoin, la Commission peut procéder au tirage au sort d'autres exempts pour le premier tour, voire pour les seizièmes de finale.

ARTICLE 5

Certains clubs sont exemptés des premiers tours de l'épreuve selon les critères suivants :

Exempts A : Les clubs évoluant dans un championnat régional n'entrent en compétition qu'à partir des seizièmes de finale.

Exempts B : Les clubs engagés en Coupe Nationale U18 (Gambardella) n'entrent en compétition qu'après leur élimination de cette épreuve, et ce jusqu'au dernier tour inclus de la phase régionale de cette compétition. En cas de qualification pour la compétition propre et de problème de date, les clubs doivent entrer en Coupe de la Côte d'Azur ou déclarer forfait (non sanctionné administrativement).

En cas de besoin, la Commission peut procéder au tirage au sort d'autres exempts pour le premier tour, voire pour les seizièmes de finale.

En cas de match de championnat prévu à la même date qu'un tour de la Coupe Nationale U18 (Gambardella), les clubs ont la possibilité de demander à la Commission des activités Sportives le report de leurs matchs de championnat U19 et/ou U17 dans un délai de 7 jours à compter du jour du tirage en précisant les catégories concernées par le report.

Question : Approuvez vous la modification de l'articles 5 du règlement Coupe Côte d'Azur Jeunes ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	97,18 %
2/ NON	2,82 %

3°) Présentation du principe de suppression des brassages U15/ U16 / U17 :

Suite à une sollicitation importante des clubs, la suppression des brassages pour les catégories susnommées est proposée pour revenir à un système générationnel

Un nouveau système de montées/ descentes a été présenté par **M. Patrick AMESLON** pour composer les poules

Les brassages sont maintenus en U19

Question : Approuvez vous le principe de suppression des brassages U15/ U16 / U17 pour la saison 2026 - 2027 ?

Réponse :	Pourcentage :
1/ OUI	87,98 %
2/ NON	12,02 %

• POINT 8 :

Intervention des Techniciens

1°) M. Stéphane AGUIAR (CTD PPF)

Dans le cadre des détectations (**U12 à U15 F et G**), plus de **1 000** jeunes seront observés

Interventions régulières sur les **CFI (+Futsal)**, **BMF** Apprentissage **NICE**, Certifications et tests de sélection

Diverses visites et accompagnements sont réalisés au cours de la saison (projet club, maître de stage, sections sportives, observations générationnel et animation commission technique)

Réalisation des stages Départementaux (**U13 à U15 F et G**)

Centre de Perfectionnement Départementaux

CDP GB (de janvier à juin / 1 séance par mois)

Mise en place du championnat **U15 Futsal**

2°) M. Christophe DUPONT (CTD DAP)

Après analyse, il s'avère que plus de 50% des responsables d'équipe, ne sont pas formés dans certaines catégories (**U13 / Féminines**)

A cet effet, un plan a été structuré pour améliorer la qualité de l'encadrement :

2026-2027 : Mise en place d'une fiche d'encadrement technique/ Passage par diplômes correspondants attestés/ Pédagogie pour la mise en route / Bilan mi-saison / Prise en charge partielle du coût des formations par le district (**15 euros sur 110 euros pour les CFI**)

2027-2028 : Création d'une commission statuts des éducateurs/ Sanctions sportives et administratives (**licences Anim/ Féf/ Tech**)

2028-2029 : Si possible monter d'un cran des niveaux de diplômes / optimisation du fonctionnement, contrôles des outils

3°) M. Stéphane GALIANO (Agent de développement)

Le foot en milieu scolaire : Le programme Cycles Foot a rassemblé 59 écoles, 158 classes et plus de 4 000 élèves. Notre district se classe premier national et se distingue par sa régularité sur quatre saisons.

Les rencontres de fin de cycles ont offert aux élèves des moments festifs et éducatifs, renforçant le lien école-football.

Développement du Para-Football : Partenariats avec diverses associations et le **CDSA** dans la perspective de la création d'une commission « **Para-Football** » dans le but de développer notre sport vers ce nouveau public.

4°) M. Victor CHAIX (CTD Arbitre)

Rôle : Détecter, recruter et former les arbitres / Suivre et accompagner les arbitres en activité/ Aider les clubs dans leur obligation et leur développement arbitral/ Promouvoir l'arbitrage dans le Département.

Afin de sensibiliser des jeunes, des interventions sont régulièrement réalisées en milieu scolaire et universitaire.

L'arbitrage est un pilier essentiel du Football Départemental, dont le rôle essentiel du **CTDA** poursuivra la construction d'un arbitrage fort, respecté et engagé.

- **Intervention de Mr Romain HENRI (Sports Emotion)**

Partenaire de notre District, il s'agit d'un équipementier Sportif Amateur et Professionnel. Une plateforme en ligne est proposée afin que les licenciés commandent directement leurs équipements, allégeant ainsi la charge des Bénévoles.

Une offre de **50%** sur les nouveaux ballons **NIKE** sera prochainement communiquée aux clubs par une publication sur le site du District.

- **POINT 9 :**

Présentation du projet de réforme des Championnats Jeunes Féminines Ligue

Après réunion et discussions avec les principaux acteurs du Football Féminin, une réforme des compétitions sera proposée par la ligue à l'AG d'été.

- **POINT 10 :**

Fixation de l'AG d'été

Fixée au mois de juin, nous sommes actuellement à la recherche d'un lieu.

- **POINT 11:**

Remise des récompenses Fédérales

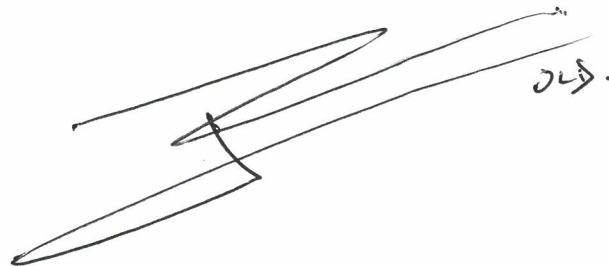
Mme **Carine ROSA** de l'ASCC, médaille de Bronze de la FFF M. **Marcel COROT** du SUQUETTAN CANNES Croisette, médaille d'argent de la FFF et **Laurent CHARRIERE** de l'US BIOT, médaille d'argent de la FFF ont été récompensés pour leur dévouement.

A l'issue du dernier point, aucune question n'étant posée, nous clôturons la présente séance à 12 heures 30.

Le Président
M. Alain BROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Broche', written in a cursive style.

Le Secrétaire Général
M. Jean Luc DONATI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. L. Donati', written in a stylized, cursive manner.

COMPTES ANNUELS

30/06/2025

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Comptes annuels

FFF DISTRICT DE LA COTE D'AZUR

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 765 768	1 220 238	1 545 530	1 593 003
Immobilisations financières	600 442		600 442	599 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 366 210	1 220 238	2 145 972	2 192 445
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	2 565		2 565	2 576
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	134 914	3 108	131 806	71 066
Autres	66 081		66 081	137 537
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	959 288		959 288	876 184
Caisse	43		43	2 732
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 164 391	3 108	1 161 283	1 090 096
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 670		6 670	2 155
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	6 670		6 670	2 155
TOTAL GENERAL	4 537 271	1 223 346	3 313 925	3 284 696

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 30/06/2025	au 30/06/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 514 214	1 514 214
Résultat de l'exercice	36 513	41 760
Report à nouveau	1 385 189	1 343 429
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 935 916	2 899 403
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	119 621	123 438
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	3 055 537	3 022 841
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	59 457	61 853
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 244	17 286
Autres	171 686	170 216
TOTAL DETTES	198 931	187 502
Produits constatés d'avance		12 500
TOTAL GENERAL	3 313 925	3 284 696
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	198 931	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de fonctionnement

	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	342 183	63,01	322 112	56,29	20 071	6,23
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	149 793	27,58	198 310	34,65	-48 517	-24,47
Reprises et Transferts de charge	26 350	4,85	18 495	3,23	7 855	42,47
Cotisations						
Autres produits	279 011	51,38	254 542	44,48	24 469	9,61
Produits d'exploitation	797 338	146,82	793 459	138,65	3 879	0,49
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	39 546	7,28	71 566	12,51	-32 020	-44,74
Variation de stock de matières premières	11				11	
Autres achats non stockés et charges exte	324 295	59,72	270 673	47,30	53 622	19,81
Impôts et taxes	18 649	3,43	18 489	3,23	160	0,86
Salaires et Traitements	190 535	35,09	228 901	40,00	-38 365	-16,76
Charges sociales	69 580	12,81	94 033	16,43	-24 453	-26,00
Amortissements et provisions	131 011	24,12	113 000	19,75	18 011	15,94
Autres charges	9 729	1,79	27 549	4,81	-17 820	-64,69
Charges d'exploitation	783 356	144,25	824 211	144,02	-40 855	-4,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 981	2,57	-30 752	-5,37	44 734	-145,46
Opérations faites en commun						
Produits financiers	20 225	3,72	64 373	11,25	-44 148	-68,58
Charges financières						
Résultat financier	20 225	3,72	64 373	11,25	-44 148	-68,58
RESULTAT COURANT	34 206	6,30	33 621	5,87	586	1,74
Produits exceptionnels	10 817	1,99	10 956	1,91	-139	-1,27
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	10 817	1,99	10 956	1,91	-139	-1,27
Impôts sur les bénéfices	8 510	1,57	2 816	0,49	5 694	202,20
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	36 513	6,72	41 760	7,30	-5 247	-12,57
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						